DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 octobre 2011

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie Régie de l'énergie 800 Place Victoria Bureau 255 Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3770-2011.

Hydro-Québec Distribution - Autorisation d'investissement - Projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1.

Lettre de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) concernant le retard d'Hydro-Québec Distribution à répondre aux demandes de renseignement non contestées.

Chère Consœur,

Nous constatons qu'Hydro-Québec Distribution n'a pas encore déposé au dossier ses réponses aux demandes de renseignement non contestées (qui étaient dues hier) ni transmis de lettre demandant un délai. La Régie de l'énergie, dans ses lettres du 23 septembre 2011 (B-0012) et du 5 octobre 2011 (B-0016) avait pourtant maintenu le calendrier déjà prévu, sauf pour les réponses aux demandes de renseignement ayant reçu une objection.

Nous pouvons comprendre qu'Hydro-Québec Distribution puisse peut-être souhaiter demander un délai pour répondre à une partie ou à la totalité des questions non contestées. Si tel était le cas, nous invitons respectueusement la Régie à demander au Distributeur de lui exprimer sa demande de délai et étendre d'un nombre de jours correspondant le délai des intervenants pour produire leur propre preuve.

Les réponses d'Hydro-Québec aux questions non contestées sont en effet essentielles à la préparation de la preuve de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.). De plus, une meilleure connaissance du délai dans lequel celles-ci seront déposées est essentielle pour pouvoir mieux planifier les échéances avec notre équipe de travail.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.